



## DECLARATION LIMINAIRE CAP DES EDUCATEURS

### FAUTE DE GRIVES

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines par intérim,

Monsieur le Président de la CAP,

Cette CAP se déroule dans un contexte social et politique particulier. Les élections législatives ont désavoué la politique gouvernementale d'une part et permis une inquiétante représentativité de l'extrême droite avec 89 sièges à l'assemblée nationale d'autre part.

La politique du Président Macron poursuit la casse sociale en offrant un dégel du point d'indice, pour les fonctionnaires, quasi insignifiant. Pour bien comprendre, un éducateur au grade 1 échelon 6, indice majoré de 452 sera rémunéré 2189.39€ contre 2115.36€ aujourd'hui. Nous laissons chacun apprécier le niveau de reconnaissance. Rappelons seulement 2 faits: aucune augmentation en 12 ans et en cette année 2022 nous sommes déjà à 5.8% d'inflation. Autant dire que les fonctionnaires continuent de perdre du pouvoir d'achat en allant travailler ! Et ce n'est pas le Ségur qui viendra corriger cette injustice sociale, d'autant qu'un grand nombre de nos collègues, dont les plus bas salaires, risquent de ne pas en voir la couleur!

Notre administration nous fait la démonstration, année après année, son souci d'être la bonne élève en appliquant une politique sociale restrictive et méprisante. Citons pour exemple la NBI que notre administration a voulu supprimer avant de rétro-pédaler sous l'impulsion de la CGT PJJ. Aujourd'hui encore, la PJJ s'acharne à vouloir appliquer une lecture restrictive du décret privant ainsi un grand nombre de collègues de leurs droits. Pour les autres collègues, malgré les notes précisant leur éligibilité, ils sont toujours dans l'attente.

C'est donc dans ce souci de bienveillance que cette CAP de non-titularisation s'ouvre avec pour preuve l'absence de la nouvelle ou du nouveau directeur des Ressources Humaines. Depuis le 15 juin, nous n'avons aucune information sur son remplacement comme nous n'en avons pas davantage concernant l'absence de directeur de la PJJ depuis le 23 mai 2022.

Ce silence révèle, une fois de plus, le peu de considération de notre administration pour le dialogue social mais aussi pour les stagiaires pour lesquels nous nous réunissons ce jour. MAIS QUI PILOTE ???

Et comment ne pas évoquer la désastreuse campagne de mobilité de 2022 ? La CGT PJJ dénonce l'opacité des décisions et les petits arrangements de couloirs qui, une fois de plus, démontre la volonté de mettre de côté le dialogue social et ainsi éviter le contradictoire. Et ce n'est pas les 70% d'augmentation des saisines de mobilité à la CGT PJJ qui nous dirons le contraire.

Que dire également de l'incompréhension des lauréats du premier concours des CADEC qui se voient dans l'impossibilité d'accéder à l'ensemble des postes et déplorant ainsi que le rang de classement ne vaut plus rien ! L'administration continue de se moquer de ses agents en prétextant leur offrir une souplesse dans le choix des postes alors que la plupart sont priorités pour des agents missionnés ou des contractuels déjà en poste ! La CGT PJJ désapprouve qu'aucune communication en amont des critères d'attribution aux lauréats n'a été faite. C'est purement scandaleux !

Comment, dans ce contexte autocratique et violent, la DPJJ peut raisonnablement penser que ses métiers peuvent encore devenir attractifs ?

Comment, notre administration, peut-elle donner envie à de jeunes diplômés d'embrasser une fonction qui n'aura de cesse de les maltraiter ? Et ce n'est sûrement pas la revalorisation du point d'indice de 3,5% qui fera remplir les salles d'examen !

Nous constatons aussi que le nombre de stagiaires non titularisés s'accroît d'année en année alors même que le niveau de diplôme augmente. Comment peut-on l'interpréter ? L'administration se questionne-t-elle à ce sujet ?

La CGT PJJ déplore que cette CAP débute sans que l'ensemble des documents n'ait été fournis dans un temps raisonnable, sans compter que ceux déjà reçus demandent un temps d'expertise peu conforme à une journée de préparation.

La CGT PJJ demande donc, une fois de plus, que les délais d'envoi des documents soient respectés et que l'administration réfléchisse, peut-être avec nous, à la pertinence de certains documents.

Aussi, puisque nous sommes réunis, pourriez-vous nous éclairer sur la dernière lubie des Ressources Humaines en Direction Interrégionales qui demandent aux agents contractuels en fin de contrat de faire un courrier stipulant qu'ils ont refusé un poste qu'on ne leur a jamais proposé ! Notre administration aurait-elle mis de côté la garantie des droits pour tous ?

Enfin, la CGT PJJ souhaite faire part qu'elle est toujours en attente de l'actualisation de la note sur le RIFSEEP concernant notamment la promotion de grade, et que nous souhaitons un arbitrage sur un point technique relevant du forfait mobilité.



## COMPTE RENDU CAP DES EDUCATEURS

### LE VIDE SIDERAL

Cette CAP s'est tenue dans des conditions que la CGT PJJ qualifie de lamentable aussi bien sur le fond que sur la forme. Les réponses apportées par le président de la CAP aux organisations syndicales étaient approximatives ou pas maîtrisées. Des propositions de discuter hors CAP ou bien le refus des débats nous interrogent fortement sur la posture de notre administration. A cela s'ajoute un sentiment de mépris à l'égard de l'ensemble des organisations syndicales, et des propos irrespectueux à notre encontre qui ne sont pas dignes de cette présidence.

C'est d'ailleurs facilement que le président de la CAP a esquivé le sujet sur le remplacement des futur(e)s direct(eur)s-ric(e)s des Ressources Humaines et de la PJJ.

Mais de quoi peut-on se plaindre quand le ministère injecte des millions ? Voilà ce que les organisations syndicales peuvent sous-entendre dans les propos répondus.

Concernant le concours de CADEC, l'administration concède que la fonction publique manque d'attractivité et qu'elle tente « *autre chose* » dans le recrutement... Que doit-on comprendre ? Mais comme elle le dit si bien : « *l'administration a une souveraineté totale* » !

Sur les points mis à l'ordre du jour, l'administration a tenté d'instrumentaliser les organisations syndicales en voulant traiter des situations individuelles qui s'apparente à du disciplinaire, sans pour autant donner des éléments dans les documents préparatoires qui ne relèvent bien sûr pas du parcours pédagogique des stagiaires. La CGT PJJ dénonce ces agissements. Elle s'attache à siéger dans l'intérêt des agents et souhaite faire respecter leurs droits, ce dont l'administration ne se soucie guère.

Pour toutes ces raisons, la CGT PJJ a décidé de quitter cette instance afin de ne pas cautionner ce simulacre de dialogue social. Encore une fois, l'administration considère les CAP comme des chambres d'enregistrement sans entendre aucun argument des organisations syndicales.

La CGT PJJ accompagnera les recours de cette mascarade avec une force équivalente au mépris et à l'insolence de notre administration.

Pour toute précision sur vos situations individuelles, vous avez la possibilité de contacter nos élus CAP :

**Elu(e)s CGT-PJJ CAP des Educateurs présents :**

Madame Ludivine GAGNEAU : 06.48.89.36.43

Madame Jennifer SCHOTT : 06 83 74 07 83

Madame Marie-Julie BOUCAYS : 0674 78 42 51

Experte : Madame Cécile ROUBAH : 06 50 73 68 51

**Pour toute correspondance avec les élus CAP, merci d'utiliser l'adresse suivante:** [cgtpjj.rh@outlook.fr](mailto:cgtpjj.rh@outlook.fr)